



NATIONS UNIES  
NIGER



NATIONS UNIES  
DROITS DE L'HOMME  
HAUT-COMMISSARIAT

# NEWSLETTER N° 4

## Juillet-Septembre 2021

### HCDH NIGER

#### ÉDITORIAL :

Chères lectrices, chers lecteurs

Une des activités majeures du bureau pays HCDH au Niger dans les trois derniers mois a été le lancement du projet de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure (projet FSI) sur le respect des droits de l'Homme dans les opérations de maintien de l'ordre et dans l'application de la loi. En effet, l'état d'urgence décrété par le gouvernement, notamment dans « *la région des trois frontières* » donne aux forces de défense et de sécurité des pouvoirs exorbitants de perquisition, d'arrestation et de détention. Le triste exemple des agissements de certains soldats tchadiens à Téra dans la région de Tillabéri montre que même des forces étatiques sensées assister et protéger les populations civiles peuvent être actrices de graves violations des droits humains. C'est pourquoi, le HCDH a initié un projet visant à renforcer la capacité des forces de sécurité intérieure à respecter le droit international des droits de l'Homme et le droit international humanitaire lors des opérations de maintien de l'ordre.

L'autre volet important du travail du HCDH ces derniers mois a été la sensibilisation à travers deux ateliers particulièrement denses à Tahoua et Maradi sur le droit des femmes, notamment en cas de répudiation et de divorce.

La promotion du droit des femmes au Niger se poursuit mais lentement compte tenu

des pratiques socio-culturelles profondément ancrées. Comme la session de l'Examen Périodique Universel (EPU) l'a montré en mai 2021, le Niger continue de recevoir les recommandations concernant la levée des réserves émises à la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

La promotion et la protection du droit des femmes est un axe fondamental du mandat du HCDH qui à travers son action, poursuit ses efforts d'intégration de la dimension genre et de réserver un dialogue actif avec ses partenaires sur les répercussions particulières des problématiques des droits humains sur les femmes.

Le bureau pays du Niger prend à cœur le fait de faire bouger les lignes dans le sens d'une meilleure valorisation des femmes dans la société nigérienne grâce à un meilleur respect de leurs droits. Par son travail constant avec les autorités gouvernementales, la Commission nationale de droits humains, les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, et les groupes de femmes, le HCDH espère pouvoir atteindre un certain nombre de ses objectifs concernant le droit des femmes et continuera à œuvrer dans ce sens dans les mois à venir.

Je vous souhaite à toutes et tous une agréable lecture !

**Zeinab Hamza Diaby**

Représentante a.i de la Haute-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'Homme

## Lancement du projet de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure sur le respect du droit international des droits de l'Homme dans les opérations de maintien de l'ordre et d'application de la loi (projet FSI)



*Photo de famille avec la Représentante du HCDH au centre*

Le 1<sup>er</sup> juillet a eu lieu la cérémonie officielle du lancement du projet de renforcement des capacités des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur le respect du droit international des droits de l'Homme dans l'application de la loi. Le HCDH a fait le constat qu'il y a nécessité de renforcer les capacités en matière de promotion et protection des droits de l'Homme des FSI qui interviennent dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Un autre défi est la méconnaissance par les populations civiles du rôle des FSI, du cadre juridique de signalement et de référencement des cas de violations des droits de l'Homme, ce qui crée un climat de méfiance entre les populations et les FSI et de non dénonciation ou prise en charge des cas de violations des droits de l'Homme lors des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Pour la mise en œuvre du projet, le HCDH/Niger travaille en synergie avec tous les acteurs intervenant dans le secteur de la sécurité et de la justice, notamment l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDDH)



*Allocutions d'ouverture de l'atelier. De gauche à droite : le Président de la CNDH, la Représentante a.i. du HCDH, le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, la Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne au Niger.*

Depuis plusieurs années, le Niger fait face à une situation sécuritaire préoccupante en raison de nombreuses attaques de groupes armés non étatiques. A cet effet, en 2015, le gouvernement, en réponse aux actions terroristes qui touchent principalement les frontières avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali, a déclaré l'état d'urgence dans certaines régions, soutenu par d'autres mesures contribuant à la lutte contre le terrorisme. L'état d'urgence autorise le gouvernement à prendre des mesures restreignant les libertés fondamentales et donne aux forces de défense et de sécurité des pouvoirs exorbitants de perquisition, d'arrestation et de détention. C'est pourquoi, dans le cadre de son mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme, le HCDH a initié un projet financé par l'Union européenne visant à renforcer la capacité des forces de sécurité intérieure à respecter le droit international des droits de l'Homme et le droit international humanitaire lors des opérations de maintien de l'ordre.

## Atelier de validation du module sur l'esclavage et les pratiques analogues ou assimilées

Au Niger, des pratiques relatives à l'esclavage et aux pratiques analogues sont observées sur presque tout le territoire. En effet, il existe des groupes dits dominants et dominés chez la plupart



*Photo de famille avec la Représentante a.i du HCDH au milieu (en rose).*

des populations du pays. Une autre forme d'esclavage est la pratique de la cinquième épouse, la « wahaya ». Ainsi, des jeunes filles, parfois mineures et d'ascendance servile, sont arrachées à leurs parents pour être vendues et mariées ; elles sont utilisées pour les tâches domestiques et champêtres, mais aussi exploitées sexuellement. L'esclave ou le descendant d'esclave est banalisé et doit accepter sa marginalisation sociale et son dénuement économique. Le 7 juillet 2021 s'est tenu l'atelier de validation du module sur l'esclavage et les pratiques analogues ou assimilées.

L'atelier a été organisé par l'Association TIMIDRIA en partenariat avec le HCDH. Étaient présents à l'atelier 20 participants dont 3 femmes, de plusieurs services de l'administration nigérienne, de la société civile et d'organisations internationales.

La loi 2003-25 du 13 juin 2003 criminalise l'esclavage au Niger. Face aux méconnaissances et difficultés rencontrées par les acteurs judiciaires, l'Association TIMIDRIA avec le partenariat du HCDH a initié un module de formation à intégrer à la formation des magistrats et auxiliaires de justice. Le module de formation qui est objet de l'atelier de validation devra permettre aux acteurs judiciaires d'avoir une bonne connaissance des pratiques esclavagistes au Niger d'une part ; de connaître la législation nationale et internationale, et la jurisprudence nationale et communautaire sur l'esclavage d'autre part.

## Ateliers de Formation à l'intention des organisations de la société civile (OSC), des élus locaux et des parajuristes sur le droit de la famille, les droits des femmes et des enfants en matière de divorce ou de répudiation (Tahoua et Maradi)



*Photo de famille des participants à l'atelier de Tahoua.*

La famille est le premier maillon de la société. A ce titre, elle doit faire l'objet de toute la protection institutionnelle et juridique nécessaire. Certaines pratiques sociales et culturelles rendent difficile la mise en œuvre du droit de la famille au Niger. Ces pratiques culturellement acceptées sont sources d'abus dont sont victimes les femmes et les enfants, en particulier les jeunes filles. Parmi ces pratiques néfastes figurent la répudiation, la mutilation génitale, la déscolarisation des jeunes filles, le mariage forcé et/ou précoce, le châtement corporel, le harcèlement et les violences sexuelles, la non prise en compte dans le partage de l'héritage, l'exploitation économique, etc. Les femmes et les enfants victimes sont en majorité analphabètes et vivent en milieu rural. En vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits fondamentaux nécessaires à la survie, à la conservation et à l'épanouissement de la personne humaine en général et des femmes et des enfants en particulier, l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), avec le soutien technique et financier HCDH, a organisé un atelier à Tahoua, du 13 au 15 juillet 2021, à l'intention des acteurs locaux (OSC, élus locaux et parajuristes). Ont pris part à cet atelier 47 participants dont 16 femmes venus des communes de Tamaske, Malbaza, Bangui, Azarori, Konni, et Tahoua commune 2.

A la suite de la région de Tahoua, c'est la région de Maradi qui a accueilli ledit atelier du 27 au 29 juillet 2021 avec 39 participants dont 12 femmes, venus des communes de Korgome, Tchadoua, Tibiri, Dan Issa, Kananbakache, Niamey, et Maradi.



Photo de famille des participants à l'atelier de Maradi.



Allocution du Maire de la commune 3 de Maradi (au micro). A gauche l'Analyste en droits humains du HCDH et au milieu le Président du Bureau régionale de l'ANDDH de Maradi.

## Projet PROMIS – Remise de dons au gouvernorat d'Agadez pour renforcer les capacités de la Direction Régionale de la Protection de l'Enfant et de la Direction Régionale de la Santé d'Agadez en matière de prise en charge des migrants expulsés d'Algérie

Le 27 juillet 2021 à Agadez, la Représentante a.i du HCDH a procédé à la remise de matériel offert par le projet PROMIS à la région d'Agadez. La cérémonie officielle de remise des dons a connu la présence du responsable national du projet PROMIS, des représentants des agences locales du Système des Nations Unies (SNU), le Président du Conseil Régional d'Agadez, le maire de la ville ainsi que leurs principaux collaborateurs.

Cet appui, d'une valeur de 18'000 USD, était constitué d'un lot de kits alimentaires pour servir de stock tampon, un lot de matériel de couchage (nattes plastiques, draps et moustiquaires) et d'entretien (packs d'eau javellisée, packs savon en liquide, serpillères, raclettes, balais), un lot de Kit NFI composé de produits pour l'hygiène corporelle (trousse de toilette, éponge, savon de douche, serviettes, brosse à dents, pâte dentifrice, pommade), un lot de vêtements, de chaussures, de serviettes hygiéniques, de bavettes lavables, et de gel hydro alcoolique.



*La Représentante a.i du HCDH en train de remettre les dons au Gouverneur d'Agadez.*

L'objectif visé à travers cet appui est d'améliorer la réception des enfants migrants au niveau de la ville d'Agadez en créant les conditions d'une prise en charge adaptée d'environ 1000 enfants non accompagnés expulsés d'Algérie.

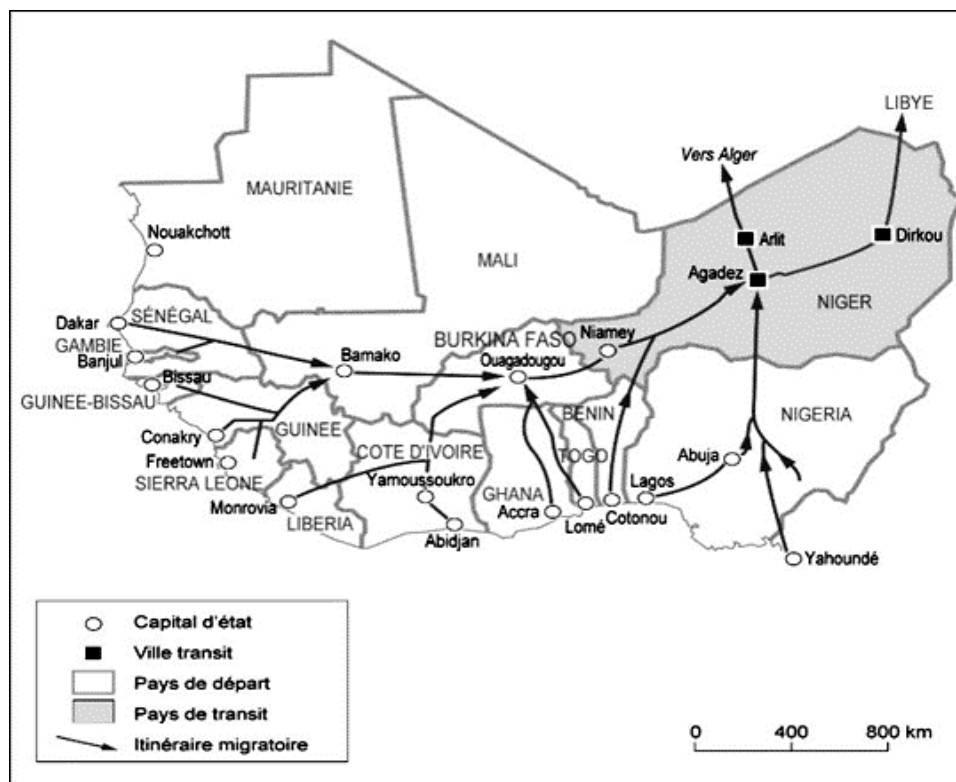
Cette initiative rentre dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contingence du projet PROMIS en matière de renforcement des capacités d'accueil et de prise en charge des structures étatiques, afin d'atténuer les conséquences du trafic illicite des migrants et de la pandémie du Covid-19 sur les droits des migrants.

Initiative conjointe entre le HCDH et l'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime (ONUDC), le projet PROMIS vise à développer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest pour mieux protéger les droits humains dans le contexte de la lutte contre le trafic illicite des migrants.

## Région d'Agadez : deux visites de terrain effectuées par l'équipe du HCDH dans le cadre du partenariat avec les structures étatiques régionales

Le 26 juillet 2021, l'équipe du HCDH en mission à Agadez a effectué deux visites de terrain. La première a eu lieu au Centre de Transit et d'Orientation pour enfants, et la seconde au Centre de Santé de la Mère et de l'Enfant d'Agadez. Ces visites ont été

l'occasion de fructueux échanges entre les membres de l'équipe du HCDH - conduite par la Représentante a.i - et les responsables des structures visitées sur les principaux besoins, dont celui relatif au renforcement de leurs capacités opérationnelles en matière de prise en charge des enfants en général, et des enfants migrants non accompagnés en particulier.



Aux portes du désert, sur les routes de l'Algérie et de la Libye, la ville d'Agadez constitue un carrefour clef dans les flux migratoires transitant par la région de l'Afrique de l'Ouest en direction de l'Afrique du Nord et de l'Europe. Plusieurs voies peuvent être identifiées selon les lieux de départ et d'embarquement. À Agadez, on distingue les voies suivantes:

- ◆ Agadez – Arlit – Assamaka – Tamanrasset par la route nationale.
- ◆ Agadez – Arlit – Inguizzam – Tamanrasset avec contournement du poste de police.
- ◆ Agadez – Arlit – Tchingalen Adrar Bouss dans la montagne-puits de Tchinarakaten où on retrouve des Libyens et Algériens à qui les transporteurs « revendent » les passagers Djanet ou Gath.
- ◆ Agadez – Arbre du Ténéré (puits de l'espoir) – Ashagour (puits artésien) – Dirkou- Siguidine (seul village de civils) – Dao Timi – Madama – Toumo Gatrone – Oubari-Sebha. Sur cette voie, à partir de Siguidine, les risques de périr abandonnés par les chauffeurs sous des prétextes fallacieux sont importants.
- ◆ Agadez – Dirkou – Siguidine – Chirfa – Djado – Djanet.

Les migrants sont victimes de violations des droits de l'Homme telles que : discrimination raciale, arrestation arbitraire, torture, expulsion collective et exploitation sexuelle et professionnelle.



## Projet CLIMIS - Deux visites de terrain d'échanges et de sensibilisation avec les autorités régionales et locales, les OSC, ONG et communautés pilotes dans la région de Tahoua (Bouza, Allakaye, Wandalé)



*Le coordonnateur du projet CLIMIS (au centre en blanc) avec les membres des communautés pilotes de la région de Tahoua.*

Le coordonnateur du projet CLIMIS du HCDH a respectivement effectué deux missions de terrain du 9 au 15 juillet ainsi que du 23 au 30 août 2021 dans la région de Tahoua (Bouza, Allakaye, Wandalé). Ces missions visaient comme objectifs:

- ⇒ D'échanger et de présenter le projet auprès des acteurs ciblés pour la mise en œuvre de ce projet, d'identifier d'autres acteurs clés et aussi identifier les lacunes dans la protection des droits de l'Homme en lien avec la migration liée aux effets néfastes de changement climatique.
- ⇒ De sensibiliser les autorités régionales et locales, les OSC, les ONG et les communautés pilotes sélectionnées sur la participation significative, efficace et informée de toutes les personnes, en particulier des femmes et des jeunes, aux processus décisionnels liés au changement climatique et à la mobilité humaine ; et

⇒ De mieux comprendre les expériences quotidiennes des individus et communautés affectés par le changement climatique ; la migration et les impacts sur leurs droits humains; et faire la récolte de leurs histoires et leurs propositions de solutions. A l'issue de ces deux missions, environ 280 personnes dont 103 femmes ont été rencontrées et/ou sensibilisées individuellement ou collectivement. Les droits de l'Homme violés sont notamment le droit à la vie, le droit à l'alimentation, le droit à l'assainissement, le droit à l'eau, le droit au logement, le droit du travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé et surtout le droit à la sécurité.



*Le coordonnateur du projet CLIMIS avec les femmes victimes liées à la mobilité humaine*

## Atelier de formation des directeurs d'école des régions de Dosso, Tillabéri et Niamey sur les modules d'enseignement aux droits humains, y compris la question de l'impact de la Covid-19 sur le droit à l'éducation et les violences faites aux enfants, en particulier les filles



*Photo de famille des participants à l'atelier.*

La question du droit à l'éducation ainsi que celle de l'enseignement des droits humains a toujours été une préoccupation majeure du HCDH qui a pour rôle principal de coordonner les programmes d'éducation et d'information des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme. C'est dans ce sens que le bureau pays du HCDH a apporté un appui technique et financier au Ministère de l'Education Nationale (MEN) dans le cadre de l'organisation dudit atelier.

L'objectif recherché s'inscrivait dans la mise en œuvre des activités de l'extension de



*Les participants à l'atelier en pleine session de travail.*

l'Education aux droits de l'Homme à l'école primaire afin de promouvoir un environnement adéquat à l'éducation des enfants ainsi que de discuter de l'impact de la Covid-19 sur le droit à l'éducation et les violences faites aux enfants, en particulier les filles. Une fois les formateurs formés en amont, procéder à la formation des directeurs d'écoles devient capital. Cela leur permettra d'assurer un suivi de proximité sur la question. Cet atelier, organisé du 7 au 9 septembre 2021 à Dosso, a vu la

participation de 34 directeurs et directrices d'écoles dont 14 femmes, des régions de Dosso, Tillabéri et Niamey, ainsi que les membres du Ministère de l'Education Nationale.

## Session de sensibilisation du 8<sup>ème</sup> bataillon tchadien de la FC-G5 Sahel

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel au titre de l'année 2021, l'équipe du projet d'appui à la force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du cadre de conformité aux Droit International des Droits de l'Homme (DIDH) et au Droit International Humanitaire (DIH) a organisé conjointement avec le Projet PROMIS un atelier de sensibilisation sur le DIH, le DIDH, les droits de l'Homme aux frontières internationales, y compris les violences sexuelles, à l'encontre des éléments du 8<sup>ème</sup> bataillon tchadien de la FC-G5 Sahel basé à Téra, dans la région de Tillabéri.



*Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la feuille de route sur les actions de suivi des incidents de Téra en mars 2021.*



L'objectif général de cette session de sensibilisation a été de renforcer les capacités des officiers et sous-officiers ainsi que des hommes du rang du 8<sup>ème</sup> bataillon tchadien de la FC-G5 Sahel basé à Téra sur le DIH, les DIDH, les droits de l'Homme aux frontières internationales et les violences sexuelles. 40 officiers, 100 sous-officiers et 610 hommes de rang, soit 750 participants en total, ont pris part à l'activité.

*Le coordonnateur du projet PROMIS durant sa présentation à l'attention des participants du bataillon tchadien.*

## Formation des enseignants de Niamey en éducation inclusive



Afin de garantir le droit à l'éducation des enfants handicapés et de permettre aux enseignants de s'approprier l'approche inclusive, notamment la prise en charge des élèves handicapés, qui est également une mise en œuvre de l'ODD-4, le HCDH a accompagné la Direction de l'Enseignement du Cycle Primaire Classique du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'organisation de cet important atelier de formation sur l'éducation inclusive. Le Niger a souscrit à plusieurs conventions internationales parmi lesquelles : la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) dont l'objectif est de garantir une éducation de qualité pour tous. L'intégration sociale des personnes handicapées, en particulier celle des enfants handicapés est un défi majeur. L'État nigérien à travers le Ministère de l'Éducation Nationale via les différentes réformes curriculaires et pédagogiques vise à mettre en place un dispositif d'inclusion scolaire pour une meilleure prise en charge des enfants à besoins spécifiques. En effet, l'éducation est l'un des moyens les plus efficaces pour briser le cercle vicieux de la discrimination à laquelle font face les enfants handicapés.

L'éducation inclusive, loin d'être une approche éducative exclusivement destinée aux enfants handicapés, se veut une approche fondamentale pour la réalisation du droit à l'éducation pour tous. Au Niger, comme partout ailleurs, les enfants handicapés font face à des discriminations. Cet atelier visait à renforcer les capacités des enseignants sur :

- le handicap et ses différentes approches
- la prise en charge éducative des élèves handicapés
- la prise en charge pédagogique des élèves handicapés
- les dispositions législatives et réglementaires en matière d'éducation au Niger
- la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.



*Les participants à l'atelier en pleine session de travail.*

L'atelier a connu la participation de 28 enseignants, dont 21 femmes, des différentes circonscriptions de Niamey. Les participants ont salué cette initiative qui leur permettra d'être mieux outillés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants handicapés et mener un plaidoyer auprès de leurs collègues sur le devoir d'accepter les enfants handicapés et de les accompagner convenablement dans leur cursus scolaire.

## Atelier de formation des parajuristes et membres de TIMIDRIA sur les mécanismes nationaux, régionaux, et les traités internationaux relatifs à l'esclavage ratifiés par le Niger

Du 25 au 27 septembre 2021 a eu lieu à Zinder un atelier de formation des parajuristes et membres de TIMIDRIA sur les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux relatifs à l'esclavage ratifiés par le Niger. L'organisation de cet atelier entraine dans le cadre des activités de la commémoration de la deuxième édition de la journée nationale de mobilisation contre la traite des personnes et l'esclavage qui s'est tenue le 28 septembre 2021 à Zinder. Cet atelier de trois jours a été organisé par l'Association TIMIDRIA (une association de référence dans la lutte contre l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage au Niger) avec l'appui financier et technique du HCDH. L'objectif de l'atelier était de renforcer les capacités des parajuristes et des membres de TIMIDRIA sur les mécanismes nationaux et régionaux, ainsi que sur les traités internationaux relatifs à l'esclavage ratifiés par le Niger.



*Photo de famille des participants à l'atelier.*

Cet atelier matérialise l'engagement du HCDH pour l'éradication de l'esclavage et des pratiques analogues à l'esclavage au Niger.

Au Niger, dans tous les groupes ethnolinguistiques - à des niveaux différents selon des périodes différentes - des pratiques esclavagistes ont été identifiées.

36 participants, dont 6 femmes, ont pris part à l'atelier.



*Allocution du directeur de l'association TIMIDRIA (au centre) lors du discours d'ouverture de l'atelier.*



### **Mohamed MOCTAR ADAMOU**

Juriste de formation, analyste des droits de l'Homme au sein du projet d'appui à la force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire.

Avant de rejoindre le HCDH, il était spécialiste en politique de genre au PNUD-Niger.

Avant d'intégrer le système des Nations Unies, il a travaillé successivement comme juriste dans une entreprise de téléphonie et un cabinet d'avocat au Niger. Il est également membre de plusieurs associations nigériennes de promotion et de défense des droits de l'homme.